

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06-29-018

Séance du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, à la salle polyvalente lieu exceptionnel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	RAVEROT L.
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	A	BARRIQUAND G.
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	A	PAQUELET J-Y
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	A	GUILLEMOT C.	GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilbert BARRIQUAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : URBANISME – Convention de servitude pour l'enfouissement d'un raccordement au réseau électrique sur le trottoir et la voirie – Allée des Saules

Rapporteur : Gilbert BARRIQUAND, Huitième adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.2122-4,

Vu le projet de convention annexé,

Considérant que ENEDIS doit procéder à des travaux d'enfouissement d'un raccordement au réseau électrique sur l'Allée des Saules (parcelle cadastrée section AE n°543 appartenant à la commune de MONTLUEL) dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,

Considérant que ces travaux vont entraîner la pose de câbles électriques sur la parcelle cadastrée section AE n°543 et appartenant à la commune de MONTLUEL,

Considérant que la présente convention, répondant à un besoin d'utilité publique, n'est assortie d'aucune contrepartie financière de la part de la commune,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260629-2026-06-29-018-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Considérant que ladite convention fixe les modalités juridiques, administratives et techniques de l'autorisation donnée par la commune au profit de ENEDIS pour poser et entretenir les réseaux électriques.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération ;**
- **De dire que la convention est consentie à titre gratuit ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance
Gilbert BARRIQUAND

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20260629-2026-06-29-018-DE Date de réception préfecture : 08/07/2026
--